



Chronique de novembre 2019

À travers les archives déchaînées

Echarpe tricolore

Du Sous-Préfet d'Orange au maire de Cairanne, le 2 mai 1809¹ :

« Ce serait avec bien du plaisir Monsieur que je vous autoriserai ainsi que vous m'en faites la demande par votre lettre du 28 avril de la somme de vingt quatre francs aux dépenses imprévues de votre commune pour faire l'emplette d'une echarpe tricolore mais comme l'écharpe fait partie du costume de maire, elle doit être achetée de ses deniers et non des deniers communaux »

Un curé encombrant

Pétition envoyée au préfet de Vaucluse par des pères de famille de Cairanne, octobre 1898² :

« Les soussignés, pères de famille, habitants de la commune de Cairanne ont l'honneur de vous exposer que le 29 courant à l'occasion de l'enterrement d'une élève appartenant à l'école laïque de filles, M. le curé de cette commune malgré les observations qui lui ont été faites, n'a pas voulu donner à cette école la place à laquelle elle avait droit, les congrégationnistes³ étant à l'enterrement avec quelques élèves, M. le curé a soutenu qu'elles se placeraient là où il voudrait, la police des rues lui appartenant pendant une cérémonie religieuse...

Il ne perd pas une occasion de discréditer l'enseignement laïque pour créer son école congrégationniste, soit en chair soit lors de ses visites aux parents. Maintenant il fait envoyer

L'habit du maire

À partir de 1790, le maire doit avoir une tenue normalisée qu'il paye sur ses propres deniers. Les attributs changent en fonction des régimes tout au long du XIX^e siècle. En 1852, le costume officiel du maire se compose d'un "habit bleu, broderie en argent, branche d'olivier au collet, parements et taille, chapeau français à plumes noires, épée argentée à poignée de nacre, écharpe tricolore avec glands à franges d'or. En 1874, l'habit est supprimé. Sur une redingote noire, seuls un insigne et une écharpe désignent le maire.

¹ ADV, ACCairanne, 2L1.

² ADV, ACCairanne, 2V19.

³ Communauté religieuse, plutôt utilisé comme adjectif.

le journal La Croix dans toutes les familles qui envoient leurs enfants à l'école laïque croyant les ramener à l'école religieuse... »

L'archevêque de Vaison, le député local, l'inspecteur d'Académie, le sous-préfet, le préfet échantent des courriers. Le curé est muté.

Descente de Gendarmerie à Cairanne le 6 janvier 1878⁴

Audience publique de simple police entre le commissaire de Police de Vaison et

- Aristide Reynaud à Cairanne. « *Le prévenu a été trouvé le six janvier courant à onze heures du soir ayant son café ouvert au public avec cinquante ou soixante personnes qui buvaient et chantaient* » ;
- Rose Ladet veuve Danzeau, cafetière à Cairanne, « *la prévenue a laissé son café ouvert au public avec une dizaine d'individus qui buvaient et jouaient à onze heures cinq minutes du soir* » ;
- D'Albert Edouard cafetier à Cairanne, « *le prévenu a été trouvé le six janvier à onze heures dix minutes ayant son café ouvert au public avec une douzaine de personnes qui jouaient au billard ou qui étaient assises autour d'un poêle* » ;

Tous les trois sont condamnés à payer une amende, le premier de trois francs, les autres de un franc. En effet l'heure de fermeture des cafés est définie par l'arrêté du préfet de Vaucluse en date du 22 juillet 1876⁵. Celui-ci précise l'heure de fermeture pour les communes : 22h du 15 octobre au 14 avril et 22H30 du 15 avril au 14 octobre. Il faut noter l'article 9 : *Il leur est également interdit de recevoir et de garder des personnes des 2 sexes dans des locaux qui ne seront pas constamment ouverts au public et bien éclairés.*

Tout est libéré⁶

Note du 29 août 1944, après la libération d'Avignon, le 25 août 1944.

Le médecin-lieutenant Lefevre de Noettes du Premier Bataillon blindé de Zouaves signale la présence d'une quantité invraisemblable de putains qui circulent dans la ville et qui présentent un danger grave pour la santé des troupes et de la population.

Copie transmise à M. le commissaire central de Police d'Avignon avec prière de bien vouloir prendre toutes les mesures à ce sujet.



Source : internet

**Affiche des troupes
américaines :
« Piège à soldat »**

⁴ ADV, 4U2332.

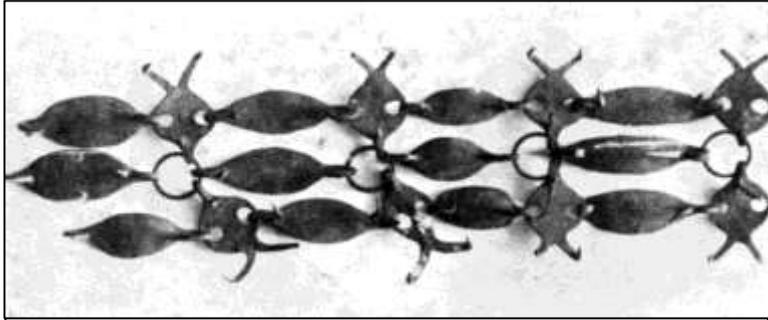
⁵ ADV, 3K61.

⁶ ADV, 3W61.

Chasse au loup, janvier 1808⁷

Lettre du maire de Cairanne au préfet

Conformément aux dispositions de votre lettre du 20 de ce mois, j'ai fait faire une nouvelle expédition de votre arrêté qui ordonne une battue pour la destruction des loups et autres animaux nuisibles. J'allais l'adresser au maire de Violes lorsque je me suis aperçu que rien



Source : note 7

Collier de fer pour chien de troupeau contre les loups, vers 1860 à Eyguières

n'indiquait le poste que devait occuper les 31 hommes que cette commune est tenue de fournir. Je pense M. le préfet que le détachement pourrait avantageusement se poster le long de la rivière Ouveze, attendu que dans cette position, les loups pourraient être chassés venant des territoires de Camaret et de Travaillan ou ceux de Gigondas ou de Sablet. Quoiqu'il en soit je vous prie de bien vouloir déterminer l'ordre de battue...

Chasse aux loups, mars 1830⁸

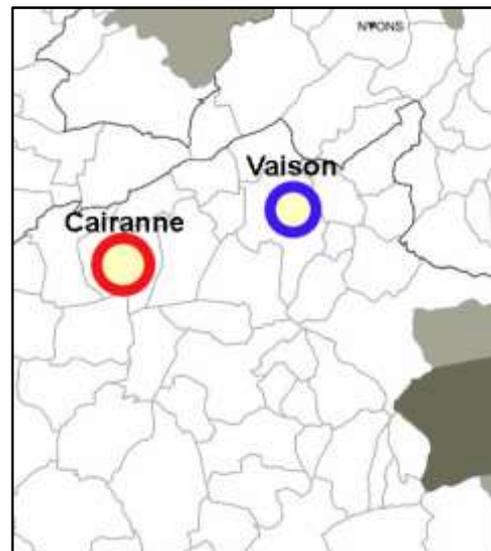
Lettre du maire de Cairanne au préfet

Le garde champêtre et forestier à Cairanne a été assez heureux pour dans une de ses tournées tuer un loup. Il prétend qu'il en existe plusieurs autres dans les montagnes communales. La chose est d'autant plus croyable qu'on les entend hurler chaque jour. M. le maire désire qu'il fut fait une battue générale dans cette montagne...

Réponse du préfet⁹

Si le beau temps n'a point encore fait fuir de vos parages les loups qui font l'objet de votre lettre du 8 de ce mois, vous pouvez faire exécuter contre eux une battue pour leur destruction.

Les pièces jointes à votre lettre du 8 de ce mois sont insuffisantes pour faire toucher au Garde Champêtre la prime à la laquelle il a droit pour la destruction d'un loup...



Source : ONCFS

En grisé, répartition des loups autour de Cairanne en 2018. Bientôt le retour des loups ?

⁷ ADV 4Z31 et Bulletin de la Société d'études naturelles de Vaucluse, 1952, Sylvain Gagnière.

⁸ ADV , 4Z50.

⁹ ADV, 4Z14.

Preuves sanglantes

Lettre du maire de Gigondas au sous-préfet, mars 1831¹⁰

J'ai l'honneur de vous adresser le procès-verbal de M. le maire de Gigondas constatant la destruction d'une louve. Une patte et les oreilles ont été déposées à la sous-préfecture d'Orange. Je vous prie d'octroyer à M. Laget la prime de 15F que les instructions lui accordent.

Le dernier loup tué dans la région est à Rasteau en novembre 1852¹¹.

Summary: Here are some fun discoveries found by consulting the archives about Cairanne. First subject: the mayor has to pay for his tricolor scarf, second subject: the priest plays as a police officer, third subject: fine is requested for the cafe opening after the legal closing time, fourth subject: Avignon is invaded by prostitutes, fourth subject: in order to get a reward, it is necessary to bring to the prefecture the paws and the ears of the killed wolf.

Association « **Cairanne et son vieux village** »

260 Chemin du Pourtour

84290 Cairanne

www.cairannevieuxvillage.eu

¹⁰ ADV, 4Z50

¹¹ Carnets du Ventoux, janvier 1989